

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.262

Redevance Spéciale :
tarifs 2010

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

REDEVANCE SPECIALE : TARIFS 2010

Par délibération n°477 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une redevance spéciale pour la collecte des déchets d'activité professionnelle pour les établissements publics et privés.

Les établissements producteurs de déchets ménagers ou assimilés (publics ou privés)

- dont le volume de collecte est supérieur ou égal à 1 100 litres par semaine,
- ou qui ne sont pas assujettis à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont donc assujettis à la redevance spéciale.

Le montant de cette redevance spéciale est constituée des trois éléments figurant dans le tableau ci-dessus.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2010, les tarifs 2009 ci-dessous :

	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Ordures Ménagères (bacs ou sacs noirs)	39€/m³	39€/m³
Dégrèvement pour valorisation de matière (par un tiers) de papiers, cartons, fermentescibles historiquement mélangés aux ordures ménagères et polystyrène expansé	9€/m³ plafonné au volume d'ordures ménagères	9€/m³ plafonné au volume d'ordures ménagères
Tri sélectif (bacs ou sacs jaunes)	26,50€/m³	26,50€/m³

Le cas échéant, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est déduite du montant global obtenu.

Les tarifs 2010 ne subissent pas d'augmentation pour deux raisons essentielles :

- la volonté, à court terme, de maîtriser le coût du service (optimisation de la collecte, notamment),
- la prise en compte du contexte économique depuis l'hiver 2008.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 3 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 15 décembre 2009